

Programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables



COUCHES JETABLES

Pour vos enfants...

Dans la fabrication des couches jetables, on retrouve de la pâte de bois blanche, du plastique et des produits chimiques. Malgré tout, elles sont souvent utilisées puisqu'elles sont très absorbantes. On utilise des cristaux de polyacrylate de sodium pour augmenter le taux d'absorption et ceux-ci sont souvent responsables de l'érythème fessier et autres réactions cutanées.

Pour vos finances...

7 000 couches jetables pour rendre un enfant propre, ce qui équivaut en moyenne à une dépense approximative de 2 000 \$ à 2 500 \$.

Pour l'environnement...

La couche jetable est utilisée pendant environ 5 heures et prendra de 200 à 500 ans pour se décomposer partiellement dans un site d'enfouissement. Une couche jetable nécessite, à elle seule, 120 m³ d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante.

COUCHES LAVABLES

Pour vos enfants...

Les couches sont conçues de fibres naturelles qui respirent davantage que les produits employés dans les couches jetables. Aussi, les couches en tissu permettent de savoir rapidement lorsqu'elles sont souillées. Donc, le bébé ne reste pas longtemps dans un environnement humide propice à l'érythème fessier et le fait que le bambin lui-même sent qu'il est mouillé l'encourage à devenir propre plus tôt.

Pour vos finances...

Seulement 30 couches de coton sont nécessaires pour rendre un enfant propre (une couche lavable remplace 230 couches jetables). Un ensemble de couches de coton représente un investissement de 700 \$ à 1 000 \$ incluant les coûts de lavage (250 \$ pour 2 ans).

Pour l'environnement...

Les couches lavables peuvent être utilisées pour un ou plusieurs enfants. En outre, une seule couche lavable s'utilise environ 200 fois. À la fin de leur vie, celles-ci peuvent être recyclées comme textile ou se décomposer totalement en 6 mois.

Subvention maximale de 100 \$*

* La MRC de Charlevoix-Est a mis en place une mesure incitative pour l'utilisation des couches lavables en offrant un montant équivalent à 50 % de l'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant sur présentation du reçu original, la preuve de naissance (soit l'acte de naissance ou la déclaration de naissance de l'hôpital) ou d'adoption. L'enfant doit résider dans Charlevoix-Est (Baie-Sainte-Catherine, Clermont, La Malbaie, Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée, Saint-Siméon, TNO).

Formulaire d'inscription

Nom du parent demandeur : _____

Adresse complète (n° d'immeuble, rue, ville, code postal, etc.) : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel (facultatif) : _____ @ _____

Nom de l'enfant (facultatif) : _____ Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : _____

Documents à joindre :

- Le présent formulaire dûment rempli
- Preuve de résidence (ex. : compte de taxes,...)
- Preuve de naissance ou d'adoption (original*)
- Preuve d'achat (facture originale*)

* Prenez note que la preuve de naissance et la facture originale vous seront retournées par la suite

Faites parvenir votre dossier :

- **Par la poste :**
MRC de Charlevoix-Est
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1

- **En personne** au bureau de la MRC de Charlevoix-Est (adresse ci-dessus).

